

Atelier délibératif – freins et leviers pour favoriser l'éco-conception

Le webinaire du 9 septembre était consacré aux freins et leviers pour favoriser l'éco-conception. Il a réuni une vingtaine de personnes.

Le webinaire s'est ouvert sur deux séquences introductives :

1. Présentation du plan national de prévention des déchets et de la concertation du public,
2. Mesures du plan relatives à l'éco-conception des produits.

Les échanges se sont poursuivis sous la forme d'un atelier délibératif destiné à identifier les mesures importantes pour favoriser l'éco-conception.

Synthèse des propositions retenues par les participants au cours de l'atelier :

1. Elaboration et mise à disposition de guides techniques pour pratiquer l'éco-conception (→ définir l'éco-conception, comment l'aborder du point de vue des industriels et des éco-organismes). Un participant évoque notamment le manque d'outils et d'éléments techniques, notamment pour les produits importés.
2. Inciter au développement de modèles économiques autour de la notion de service (ex : réparation, location) et communiquer sur les solutions.
3. Soutien à l'économie de la fonctionnalité (via notamment de appels à manifestation d'intérêt portés par l'ADEME) (→ inciter à la mise en place de services de location). Un participant cite notamment le cas de gisements de déchets (ex : textiles sanitaires) qui pourraient être évités via des services de location (ex : Services de location de couches lavables): – exemple : Textiles sanitaires (gisement de déchets important).
4. Informer les consommateurs sur les caractéristiques des produits (pour orienter ses choix), notamment en matière d'étiquetage des matières utilisées pour la fabrication des produits.
5. Inciter aux approches d'analyse fonctionnelle du besoin au sein des entreprises lors de la conception des produits (ex : le produit ou l'emballage est-il nécessaire ?)
6. Recherche et développement pour l'éco-conception des produits/emballages. Un participant a notamment évoqué l'éco-conception dans la perspective de limiter les impacts environnementaux liés à l'étape de transport).
7. Interdiction de certains produits/type d'emballages. Un participant évoque notamment le cas des produits alimentaires « sur-emballés » ou des emballages en plastique. Il entrevoit l'intérêt des mesures d'interdictions plutôt que le recours aux modulations des contributions financières des producteurs dans le cadres des filières REP.

En termes de priorisation des mesures, plusieurs participants portent leur choix sur les mesures 4 et 2. Plusieurs participants estiment qu'elles sont toutes nécessaires et complémentaires.